

Diagnostic préimplantatoire / Le commentaire de Dr Jean Martin

Pour Jean Martin, spécialiste de santé publique et d'éthique, il est peu raisonnable de sous-estimer le sérieux de la réflexion des couples concernés.

Le 14 juin prochain, le peuple suisse se prononcera sur une modification de l'article 119 de la Constitution fédérale. Elle concerne la loi sur la procréation médicalement assistée (PMA) et autorise, dans des limites précises, la pratique du diagnostic préimplantatoire (DPI). On sait que le DPI est admis dans des pays qui nous sont proches, France et Belgique notamment, où les couples suisses sont contraints de se rendre pour bénéficier de cette technique.

Les débats à ce propos seront vifs sur la place publique. Certains jugent qu'il y a là une dérive inacceptable de type eugénique et critiquent une poussée vers l'enfant parfait (alors qu'on parle en réalité d'éviter des maladies graves).

Rappelons ici que le diagnostic prénatal (DPN) est autorisé en Suisse. Il s'agit d'examens durant la grossesse, avec la possibilité d'une interruption si une anomalie est détectée. De son côté, le DPI a lieu in vitro, en laboratoire, avant toute grossesse. Un embryon sans le défaut génétique qui mènerait à une affection grave y est choisi en vue de l'implantation.

Aujourd'hui déjà, des décisions sont prises que personne ne conteste : indépendamment de toute technique médicale, les couples choisissent le moment auquel ils souhaitent des enfants et leur nombre. Avoir cinq enfants représente aujourd'hui une grande famille alors que, biologiquement, la femme peut en avoir une vingtaine ; de très nombreux enfants ne naissent pas alors qu'ils pourraient naître.

Or, c'est notamment au motif de tels choix délibérés que les opposants ne veulent pas du DPI. Alors que des décisions interviennent fréquemment au sein des familles, est-il défendable de refuser que la médecine assiste celles qui sont à grand risque d'avoir des enfants porteurs d'importants déficits ? Au nom de quoi ? De l'idée qu'il est impératif de les laisser dépendre d'une « nature » qui joue aux dés avec leurs gamètes ?

Autre argument, la crainte que les personnes porteuses de handicaps, si elles deviennent de plus en plus rares, ne soient plus acceptées - et assistées - de la même manière. Le risque qu'elles soient ostracisées serait plus grand du fait que tout un chacun a moins d'occasions de les rencontrer. Cette préoccupation mérite tout notre respect. Cela étant, tendrait-on à dire que, pour être solidaire, une collectivité devrait comporter tel ou tel pourcentage de personnes porteuses de déficits ? Et comment préserver notre vivre ensemble en refusant la possibilité, dans des cas qui le justifient, d'éviter la naissance d'enfants avec de sérieux handicaps ou affections ? Dans un débat récent à la radio romande, les représentants des familles concernées faisaient bien la part des choses. Ils ne s'opposent pas au DPI dans le cadre prévu en Suisse et, tout en donnant beaucoup d'amour à leur enfant handicapé, reconnaissent qu'ils seraient heureux d'avoir, par le DPI, la possibilité d'un autre enfant qui n'aurait pas ce grave souci de vie.

On a entendu un philosophe dire qu'on ne saurait laisser à « l'arbitraire des parents » des choix tels que ceux qu'implique le DPI ! Mais, on vient de le rappeler, des choix procréatifs sont constamment faits en toute liberté au sein des familles. J'ai été médecin officiel et une longue carrière m'a convaincu que l'Etat est bien avisé de faire preuve de retenue avant de se mêler de régler la vie privée des citoyens. Une « élite » craindrait-elle que des personnes prennent des déterminations frivoles, pour des motifs discutables de pure convenance ? Il ne s'agit pas de nier que cela puisse arriver, mais ce que j'ai appris au cours des années me fait penser que, pour l'essentiel et notamment sur ces thèmes, les gens sont responsables ! Dans un pays comme le nôtre qui valorise tellement la liberté de détermination du citoyen, veut-on dire que telle commission officielle ou tels fonctionnaires fédéraux seront plus « intelligents » que les couples dans ces décisions (dont on sait au reste combien elles sont lourdes) ?

Il est clair que la médecine et ses avancées lancent de sérieux défis. Cela exige qu'on y réfléchisse en termes d'éthique, en considérant la réalité de notre vie actuelle et en faisant preuve de bon sens quotidien. Au risque de me montrer indûment terre-à-terre, un élément encore : en refusant le DPI, avec l'idée d'être meilleur que les voisins, on maintient une inégalité. Les familles aisées obtiennent sans autre cette prestation à l'étranger, alors que cette option n'est pas envisageable pour les personnes moins aisées. Argument matériel, c'est vrai, mais qui ne peut être sommairement balayé du dos de la main. Là aussi, il s'agirait de maintenir une société un peu solidaire.

Dr Jean Martin, Echandens